

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 20 mars 2025 à 14h00**

**COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 13/03/2025

**Date de publication :** 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 25**

**Quorum : - Présents : 20 - Absents : 5 dont pouvoir : 0**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

**ABSENTS :** Raymond ALBIS, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Yves FUNEL, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

---

### **– Projets de décisions du bureau communautaire**

**DB2025\_014** : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Promotion des valeurs de la République, Prévention du repli communautaire et de la radicalisation 2025 - Demande de subvention

**DB2025\_015** : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2025 - Demande de subvention

**DB2025\_016** : PETITE ENFANCE - Intervention d'un Psychomotricien ou d'une psychomotricienne vacataire au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

**DB2025\_017** : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Aménagement d'un parking public de covoiturage à Spéracèdes – Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

**DB2025\_018** : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Appel d'offres ouvert – Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes – Lot 01 : Réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, eau potable et ouvrages annexes sur la commune de Grasse - Avenant n°3 à l'accord-cadre n°2023/11.1

### **– Préparation du conseil communautaire**

### **– Enveloppe des subventions 2025 aux associations**

REPORTÉE > **– Présentation des expositions 2025 du MIP**

REPORTÉ > **– Bilan annuel 2024 pour l'égalité**

**– Arrêt de la commercialisation ADSL/ Cuivre - Intervention Orange (M.LAVAGNA)**

**– Retour sur le comité de pilotage A.I.R – Accompagnement Individualisé Renforcé.**

**– Questions diverses**

---

### **Décision n°DB2025\_014 : Promotion des valeurs de la République, Prévention du repli communautaire et de la radicalisation 2025 - Demande de subvention**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la politique intercommunale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, au titre de la promotion des valeurs de la République, prévention du repli communautaire et de la radicalisation pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 3 000 € pour l'année 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2025\_015 : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2025 - Demande de subvention**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :  
Dans le cadre de la politique intercommunale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 8 000 € pour l'année 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l'Etat susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2025\_016 : Intervention d'un(e) Psychomotricien(ne) vacataire au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :  
Les EAJE ont pour missions de veiller à la santé, la sécurité, au bien-être, au développement global des enfants qui leur sont confiés et de mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques.

La présence au sein d'un EAJE, d'une ou d'un psychomotricien, professionnel spécialisé du développement de l'enfant concourt à satisfaire ces missions.

Il accompagne les équipes et les parents dans la mobilisation de toutes les compétences de l'enfant et dans l'aménagement d'un cadre de vie en adéquation avec ses besoins développementaux et psychomoteurs.

Il participe activement à la prévention et au repérage des troubles précoces du développement de l'enfant et joue un rôle essentiel dans l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver les interventions régulières d'un(e) psychomotricien(ne) vacataire au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'intervention régulière d'un(e) psychomotricien(ne) vacataire au sein des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des interventions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants.

---

**Décision n°DB2025\_017 : Aménagement d'un parking public de covoiturage à Spéracèdes – Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La commune de Spéracèdes envisage l'aménagement d'un nouveau parking public de covoiturage sur son territoire afin de contribuer à la réduction de la circulation automobile. La commune n'ayant pas les compétences techniques pour mener à bien cette opération, il est proposé d'approuver une convention donnant délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de cet aménagement.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'aménagement d'un parking public de covoiturage sur la commune de Spéracèdes ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la commune de Spéracèdes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

---

**Décision n°DB2025\_018 : Accord-cadre – Appel d'offres ouvert – Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes – Lot 01 : Réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, eau potable et ouvrages annexes sur la commune de Grasse - Avenant n°3 à l'accord-cadre n°2023/11.1**

---

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3, joint en annexe, à l'accord-cadre n°2023/11.1 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement SEETP SAS (mandataire) / SAS EMGC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à l'accord cadre n°2023/11.1 pour un montant maximum par période fixé à 1 725 000 € HT.

---

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Enveloppe des subventions 2025 aux associations**
- **Retour sur le comité de pilotage A.I.R – Accompagnement Individualisé Renforcé.**
- **Arrêt de la commercialisation ADSL/ Cuivre - Intervention Orange (M.LAVAGNA)**
- **Questions diverses**

Fin de la séance à 16h05.

Fait à Grasse, le 24 mars 2025

**Le Président**

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



